



Intégration de soins en première ligne en santé pelvienne et en pédiatrie : UNE APPROCHE EXPLORATOIRE

Tiré du rapport du projet d'intervention en gestion des services de santé de Catherine Carignan, physiothérapeute

Ce qu'on sait

- > Récemment, l'INESSS a répondu à un mandat du MSSS qui évalue la place de la **rééducation périnéale en physiothérapie (RPP) pour les femmes dans la gamme des services gratuits** au Québec
- > L'INESSS conclut à la **nécessité** d'ajouter de la rééducation périnéale et pelvienne (RPP) pour les femmes à **diverses périodes de vie** dans l'offre de services des soins de santé au Québec pour certaines conditions **en prévention et en traitement** selon certaines conditions.
- > Le plan d'action gouvernemental sur la périnatalité et la petite enfance 2023-2028 identifie certains objectifs dont **améliorer les suivis post-accouchement**, rendre l'offre de service plus accessible par les **soins de proximité en CLSC** et d'optimiser l'accès en **première ligne** pour prendre en charge un plus grand nombre d'enfants tout en favoriser la **cellule familiale** et le **lien mère-enfant**.
- > La littérature suggère que la **prise en charge précoce des nouveau-nés** est primordiale pour le **dépistage de troubles moteurs** pour éviter des conséquences à moyen et à long terme.

Ce qu'on devrait faire

- > Améliorer l'accès aux services de première ligne en pédiatrie et en périnéal au public
- > Via une intégration progressive d'un service en physiothérapie de **dépistage pédiatrique et de RPP**
- > **À six semaines post-accouchement pour bébé et maman, en CLSC, sur un maximum de 6 mois**
- > Ayant pour objectif **le dépistage, la prévention, le traitement de condition simple et le référencement** au besoin vers des programmes déjà existants

Comment on peut le faire

- > En **reconnaisant et en valorisant la santé** et les besoins de la **femme et des enfants**
- > En **investissant maintenant** pour de la prévention pour en **récolter les effets** plus tard dont la **diminution du fardeau financier** des troubles de santé pelvienne, **la diminution de consultations médicales** non nécessaires et une **amélioration de la santé globale** populationnelle
- > En stimulant la réalisation d'un **projet pilote** régional pour une étendue provinciale par la suite

